

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-3433

présenté par

M. Serva, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	32 000 000
Conditions de vie outre-mer	32 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>32 000 000</b>	<b>32 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a vocation à dupliquer en Guadeloupe le dispositif mahorais visant à ce que l'Etat prenne en charge les factures d'eau des usagers.

---

Selon le Conseil économique, social et environnemental, "un quart de la population de Guadeloupe n'a pas accès tous les jours à l'eau, du fait des nombreuses coupures". Dans un rapport publié le 2 juin dernier, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a d'ailleurs rappelé la France à l'ordre quant à cette situation.

Ce problème d'accès à l'eau est doublé d'un problème de contamination de l'eau au chlordécone et aux bactéries coliformes, faute de système d'assainissement optimal. En Guadeloupe, près de 67% des stations d'épuration sont non conformes, ce qui représente 77% du total des eaux usées traitées sur le territoire. 56% des habitants sont raccordés à un réseau d'assainissement non collectif, soit 350 à 400 installations, mais seules 250 sont référencées, dont 80 % dysfonctionnent.

Ainsi, il serait donc cohérent d'étendre en Guadeloupe le dispositif prévu à Mayotte de prise en charge des factures d'eau par l'Etat. Par conséquent, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une diminution de 32 000 000 € des AE et 32 000 000 € des CP de l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer » ;
- Une augmentation de 32 000 000 € des AE et 32 000 000 € des CP de l'action 01 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».

Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens accordés aux politiques de l'emploi en Outre Mer, mais bien d'appeler à l'attribution de moyens supplémentaires pour l'accès à l'eau en Guadeloupe.